

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

<p>Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 23</p> <p>Ont voté : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mil neuf, le vingt et un octobre à vingt heures trente minutes à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le quinze septembre, s'est réuni dans la salle du Conseil à Maison Forte, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p>Étaient présents : Serge FAGES, Elisabeth MESNIER, Michel REGNIER, Pascale HAUK, Gérard GRANADOS, Jean-Jacques RUER, Annie FERNANDES, Sébastien BLANC, Dominique REGNIER, Elyane CLOP, Christine DUSSURGET, Laurence MARTINEZ, Marie Thérèse PRALY, Lorraine BOYER, Laurent SAINT JALMES, Sylvain ARNAUD, Paul REGARE, Sabine BEGASSAT, Cécile MATHAUD.</p> <p>Absents : Catherine MAURIN, Jérôme MONVAILLIER, Gianni DE BERNARDIS, Serge MICHAUT.</p> <p>Excusés : Catherine MAURIN, Jérôme MONVAILLIER, Gianni DE BERNARDIS, Serge MICHAUT.</p> <p>Pouvoirs : Catherine MAURIN donne pouvoir à Michel REGNIER, Jérôme MONVAILLIER donne pouvoir à Elisabeth MESNIER, Gianni DE BERNARDIS donne pouvoir à Sylvain ARNAUD, Serge MICHAUT donne pouvoir à Serge FAGES.</p> <p>Secrétaire de séance : Elisabeth MESNIER.</p>
--	--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2009-078

SEANCE DU 21 OCTOBRE 2009

OBJET : approbation des modifications des statuts du SIVU à Brignais

VU le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L5212-26 et L5212-28 et suivants,

VU l'arrêté préfectoral n°90-614 du 22 mars 1990 portant création d'un syndicat intercommunal pour la construction d'un casernement de gendarmerie à Brignais

VU l'arrêté préfectoral n°595/2001 du 22 janvier 2001 portant retrait des communes de Charly et Vernaison et adhésion de la commune de Chaponost au Syndicat intercommunal pour la construction d'un casernement de gendarmerie à Brignais,

VU l'arrêté préfectoral 4504 du 19 décembre 2003 relatif à la modification du receveur du SIVU

Monsieur le Maire explique que le Syndicat intercommunal a décidé de construire de nouveaux logements destinés à la Brigade Motorisée du Groupement de gendarmerie du Rhône.

Monsieur le Maire précise que chaque commune, membre du syndicat, doit se prononcer sur cette modification de statuts préalablement à la mise en œuvre du projet.

Monsieur le Maire propose de modifier les statuts du syndicat comme suit :

L'Article 2 indiquant que « le syndicat a pour objet la construction d'un casernement de gendarmerie à Brignais devant abriter une brigade de 13 sous officiers » sera remplacé par la phrase suivante : « le syndicat a pour objet la construction et la gestion de casernement nécessaire à l'implantation des brigades de gendarmerie sur la commune de Brignais. Il a compétence pour envisager tout agrandissement justifié par les besoins du service ».

L'article 4 stipulant que « le siège du syndicat est fixé en mairie de Brignais » est remplacé par « le siège du syndicat est fixé en mairie de Chaponost ».

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'approuver les modifications des statuts du SIVU de gendarmerie de Brignais.

Pour : 23

Abstention : 0

Contre : 0

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture Le Et publication Le	Fait et délibéré les jours, Mois, an et heure que susdits et ont signé au registre les membres présents Pour copie conforme,
Le Maire, S. FAGES	Le Maire, S. FAGES